



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 12 octobre 2023

L'assemblée est convoquée le jeudi 12 octobre 2023 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023 ;
2. Assermentation de Monsieur Michel Heitzmann, à la suite de la démission de Madame Christine Devinenti ;
3. Communications du bureau et de la Municipalité ;
4. PM 05/23 : relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 103'000 CHF pour la réfection du clocheton sur le bâtiment N°58, parcelle 82, place de la Couronne ;
5. PM 06/23 : relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et à l'établissement d'un règlement communal de gestion de fonds ;
6. Election d'une commission permanente PECC si le préavis 06/23 est accepté ;
7. PM 07/23 : relatif à la création d'une ressourcerie et divers réaménagements à la déchetterie ;
8. PM 08/23 : relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
9. Election d'un(e) membre à la Cogest ;
10. Propositions individuelles ;
11. Divers ;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Rémy Damond et, Evelyn Amacker, la secrétaire est Sabrina Broggi. Le rapporteur de la commission des finances est Stéphane Martin.

L'appel fait constater la présence de 28 conseillers. 10 conseillers sont excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

L'ordre du jour est accepté comme annoncé.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2023 ;

Anne-Marie Badel fait remarquer que ce n'était pas elle le rapporteur de la COFIN mais Gian-Reto Gotsch. Le PV est approuvé par 26 oui et 2 abstentions. Le président remercie la secrétaire pour son travail.

2. Assermentation de Monsieur Michel Heitzmann ;

Le président procède à l'assermentation de Monsieur Michel Heitzmann devant le conseil. Bernard Treboux donne lecture du serment. A la fin de la lecture, Monsieur Michel Heitzmann lève la main droite et dit : « je le jure ». Il peut désormais valablement délibérer. Le conseil passe à 29 membres et la majorité absolue est de 15.

3. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux fait un petit rappel à la suite de la lecture du serment :

Comme J'espère que vous avez écouté le serment du conseiller, cela me permet de rebondir sur la fréquentation des conseils communaux.

En effet lors du dernier conseil, 10 conseillers, soit 25%, étaient absents. Ce soir, il manque 11 conseillers.



Vous savez depuis le mois de décembre 2022 les dates des conseils 2023. Je vous demande dans la manière du possible de remplir votre tâche avec conscience, diligence et fidélité. De plus, il y a des conseillers qui ne viennent pas au conseil ni aux séances de commission sans s'excuser. Les présidents de commission doivent faire des téléphones pour savoir si les gens viennent.

Pour la dernière convocation des commissions, la municipalité a convoqué trop tard. Pour remédier à cela, à la suite d'une rencontre avec l'exécutif, la prochaine séance des commissions pour la présentation des préavis a déjà été agendée et se déroulera le **lundi 13 novembre 2023 où la Cofin et peut-être la commission d'urbanisme sera convoquée.**

Bernard Treboux informe que, pour l'interpellation Ramel, nous avons reçu par écrit la réponse de la Municipalité et celle-ci sera jointe au PV.

Le bureau électoral a fait une demande à l'exécutif pour passer au logiciel Swissvote, ce qui implique l'achat d'un scanner et une cotisation annuelle.

Bernard Treboux informe que le canton a accepté la modification du règlement communal, c'est pour cette raison que dans l'envoi que vous avez reçu, il y a un formulaire d'inscription qui nous permettra d'envoyer la convocation du conseil par courriel. **(Merci de retourner rapidement ce formulaire)**

Pour information, ce dernier envoi, nous a pris à Sabrina et moi-même, 1h30
Bernard Treboux remercie pour l'attention et passe la parole à la Municipalité.

Pour la municipalité :

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

4. PM 05/23 : relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 103'000 CHF pour la réfection du clocheton sur le bâtiment N°58, parcelle 82, place de la Couronne ;

Germain Treboux donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme.

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la Cofin.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Michel Heitzmann demande si le montant de 3'433.35 CHF concerne uniquement les intérêts car il faut aussi rembourser les 103'000.00 CHF

Nathalie Guignard-Pidoux répond que c'est : intérêts et amortissement. Sonia Pittet demande à M. Heitzmann de bien vouloir répéter la question afin de pouvoir y répondre au plus juste.

Marc Mazzariol répond qu'effectivement le montant n'est pas juste, il faut rajouter la partie intérêts car les 3'433.35 sont uniquement la partie amortissement. Les deux montants joints, environ 5'500.00 CHF seront remboursés durant 30 ans dès la fin des travaux.

Monsieur Merlanti demande confirmation de la charge mise sur la collectivité. C'est-à-dire env. 5'500.00 CHF et non 3'433.35 CHF ?

Marc Mazzariol informe que c'est bien juste, le montant amortissement et intérêts sera d'env. 5'500.00 CHF par année, dès la fin des travaux et cela pour une durée de 30 ans.

Plus de question, le président ferme la discussion et nous passons au vote.

Vu le préavis N°05/23 relatif à une demande de crédit de 103'000 CHF pour la réfection du clocheton situé sur le bâtiment N°58, parcelle 82, place de la Couronne,
Vu le rapport de la Commission des finances
Vu le rapport de la Commission d'urbanisme
Oui les conclusions du rapport des Commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux objets de ce préavis,
2. D'autoriser le financement de ces travaux par un emprunt de 103'000 CHF auprès d'un organe compétent aux meilleures conditions du moment,
3. D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans, la première fois l'année suivant la fin des travaux, intérêts et remboursement portés au budget dans la rubrique 35 « Bâtiments communaux »,
4. De relever les commissions de leur mandat.

Le préavis 05/23 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 103'000 CHF pour la réfection du clocheton sur le bâtiment N°58, parcelle 82, place de la Couronne, est accepté par 20 oui, 2 non et 6 abstentions.

5. PM 06/23 : relatif à la création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et à l'établissement d'un règlement communal de gestion de fonds ;

Stéphane Martin, donne lecture du rapport de la Cofin

Guillaume Hayoz, donne lecture du rapport de la commission Ad-hoc climat,

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Bernard Treboux informe, qu'avant d'ouvrir la discussion, nous allons pratiquer en deux étapes :

1. Création du fonds et création d'une commission permanente PECC ;
2. Acceptation du règlement PECC ;

La discussion est ouverte pour la 1ère étape :

Olivier Ramel informe qu'il a fait partie de la commission Ad-hoc et qu'il a décidé de ne pas signer le rapport, étant minoritaire, il n'a pas voulu faire un rapport minoritaire. « Cependant, l'essentiel de l'idée est super mais la façon de financer ce projet est discutable. Effectivement, taxer uniquement l'électricité paraît relativement injuste par rapport aux différents consommateurs d'énergie, d'autant plus et selon ce qu'il se dit, c'est que cette électricité est la plus propre qu'on ait en Suisse pour le moment, donc je trouve la façon de financer injuste par rapport à cela. Pour tout le reste je trouve que c'est vraiment bien mais il faudrait trouver une autre manière de financer. »

Marc Mazzariol répond que c'est plus une remarque qu'une question donc il n'y a pas grand-chose à répondre mais ce qu'il faut savoir, c'est que ce n'est pas un système qui a été inventé par la commune de Bassins, mais « un système qui est standard et qui a bien été réfléchi au niveau du Canton et ce système est utilisé maintenant dans plusieurs communes. C'est comme tous les systèmes de taxe, chacun peut penser que ce n'est pas juste d'y prélever de cette manière ou une autre. Mais pour percevoir une 30 aines de francs, il fallait mettre en place un système et le canton c'est lié avec ces GRB pour permettre de faire cette opération. C'est comme ça que c'est prévu et malheureusement il n'y a pas d'autre moyen à disposition aujourd'hui. »

Michel Heitzmann demande juste pour comprendre l'enveloppe des chiffres. Un fonds est créé pour env. 28.00 CHF par foyer, sur 500 foyers le montant s'élève à environ 14'000.00 CHF par année. Cependant, sur les pages précédentes, on parle de 120'000.00 CHF ?

Marc Mazzariol répond que le principe du financement est clair : « la commune ne va pas envoyer de factures aux habitants, mais sur la facture d'électricité envoyée par Romande Energie, il y aura une ligne supplémentaire et selon ce règlement, il est prévu de démarrer avec 0.7 ct / kWh et le montant sera directement ajouté à la facture. C'est pour cette raison, que nous avons mis une fourchette assez large dans le préavis. »



Il est bien clair que la consommation d'électricité peut varier significativement entre les ménages selon le nombre de personnes, la surface, s'il s'agit d'un appartement ou d'une maison individuelle, la recharge d'un véhicule électrique etc.

Cependant on a une autre valeur qui a été demandée au GRB du fait que nous connaissons le montant de la consommation électrique du village de Bassins (consommation pour 2020), consommation 2020 x 0.007 = 35'175.00 CHF par année. Nous ne sommes pas sûrs qu'en 2024 les gens vont consommer autant, sachant que plusieurs habitations sont munies de panneaux solaires et que les gens font de plus en plus attention à la consommation électrique.

Michel Heitzmann répond qu'il n'avait pas compris les 35'000.00 CHF et s'en excuse, mais « alors comment ces 35'000.00 CHF doivent bien financer les projets ? »

Marc Mazzariol répond, non, à partir du moment où on va créer ce fonds, on peut utiliser une partie du montant. « Par exemple : un préavis vous est présenté pour le remplacement de l'éclairage public, la municipalité va proposer un mécanisme de financement selon les possibilités qu'elle aura à ce moment-là et dire nous allons prélever un montant dans ce fonds pour soutenir ce projet. Et, évidemment, le conseil décidera si oui ou non le montant sera prélevé dans le fonds. Il y aura aussi possibilité de proposer de prélever une partie par l'impôt communal et une partie par ce fonds. Chaque préavis pourra décider du montant qui est pris.

Il sera aussi possible d'imaginer qu'un préavis est fait pour l'éclairage public, pour un prix de 200'000.00 CHF, on décide de le faire sur 30 ans avec un certain intérêt, du coup chaque année, ça ferait un petit montant de quelques milliers de francs et on peut dire, c'est ces quelques milliers de francs qu'on prend du préavis. »

Michel Heitzmann dit qu'avec ces 35'000.00 CHF, il sera possible d'emprunter presque 500'000.00 CHF.

Marc Mazzariol répond, plus que ça, car les emprunts se font sur 30 ans donc ça peut faire plus qu'1 million.

Guillaume Hayoz répond qu'après étude du préavis, certaines personnes trouvent que c'est une goutte d'eau, mais « c'est un bon début même si ma foi le mode de prélèvement ne paraît pas très juste. Mais au moins la Municipalité a eu le courage sur ce point de présenter quelque chose de réel qui fait du sens. Chacun a le droit de penser ce qu'il veut mais là il y a quelque chose de cohérent et qui va dans le sens du PECC qui a été accepté par le conseil il y a quelques mois. »

Olivier Ramel met le point sur un petit détail mathématique en prenant exemple sur une habitation qui a une PAC ainsi qu'un véhicule Tesla modèle Y qui fait env. 20'000 km par année, ça représente à peu près 12'000 kWh donc env. 80.00 CHF par année.

Michel Heitzmann fait une petite remarque pertinente sur le fait que, 35'000.00 CHF ça permet d'emprunter énormément (entre 500'000.00 et 1 million) dépendant des taux d'intérêts ce qui permet de faire beaucoup de projets. *Mais ne revenons pas sur le discours que l'on est très endettés.*

Marc Mazzariol informe que l'argent de ce fonds ne pourra être utilisé uniquement pour des investissements relatifs au PECC et que les personnes qui ont une Tesla Y, auront une charge plus importante car ils vont consommer plus d'électricité mais sans oublier que pour ceux qui ont une Tesla Y, des panneaux photovoltaïques et des travaux prévus dans leur maison, ceux-ci auront certes les 80.00 CHF à supporter par année, mais auront sans doute perçu une subvention cantonale de 6'000.00 CHF pour les panneaux solaires, une déduction fiscale pour les rénovations de leur maison etc. Donc la taxe peut être injuste mais au bout du compte chacun va s'y retrouver.

Philippe Renevier demande quelle somme va être perçue pour la commune concernant la piscine et la commune en général.

Marc Mazzariol répond que pour la piscine, celle-ci consomme 200'000 kWh. L'installation de panneaux photovoltaïques va permettre de récupérer env. 130'000 kWh, ce qui fait une différence de 70'000 kWh, ce qui va donc coûter env. 1'000.00 CHF « et pour la commune, de mémoire, ça va faire environ 5'000.00 CHF. » Tout en sachant que ces 5'000.00 CHF ne sont pas perdus, ils vont être mis dans le fonds et non donné à la Romande Energie. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de perte.

Germain Treboux demande comment ça va se passer pour les entreprises du village, car une entreprise comme la sienne, consomme comme environ 4 ménages.

Marc Mazzariol répond que ça va bien se passer, « trêve de plaisanterie », les entreprises seront taxées comme pour les ménages.

Germain Treboux rétorque qu'il a meilleur temps de faire tourner une génératrice de 60 KWA devant la ferme. C'est assez injuste.



Marc Mazzariol répond que le montant perçu sera versé sur ce fonds et que ce sera la participation des sociétés sur le fonds du PECC.

Plus de question, le président ferme la discussion et nous passons au vote.

Vu le préavis 06/23,
Vu le rapport de la commission des finances,
Vu le rapport de la commission Ad-hoc,
Oui les conclusions des rapports des commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. De créer un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable,
2. D'instaurer une commission permanente du conseil communal de l'énergie, du climat et de la durabilité associée à la surveillance de l'utilisation du fonds.

La 1^{ère} étape est acceptée par 18 oui, 5 non, 5 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur la 2^{ème} étape qui est le règlement.
Pas de question sur la 2^{ème} étape, la discussion est close.

Le président ouvre la discussion sur les points 1 à 4 :
Pas de question sur les points 1 à 4, la discussion est close et nous pouvons passer au vote.

Les points 1 à 4 sont acceptés par 19 oui, 1 non et 8 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur les points 5 à 7 :
Pas de question sur les points 5 à 7, la discussion est close et nous pouvons passer au vote :

Les points 5 à 7 sont acceptés par 21 oui, 3 non et 4 abstentions.

Le président ouvre la discussion sur les points 8 à 10 :
Pas de question sur les points 8 à 10, la discussion est close et nous pouvons passer au vote :

Les points 8 à 10 sont acceptés par 21 oui, 1 non et 6 abstentions.

Le président fait voter sur l'ensemble du règlement :

Celle et ceux qui acceptent d'adopter le règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (2023), sont priés de lever la main

Le règlement est accepté par 16 oui, 5 non et 7 abstentions.



6. Election d'une commission permanente PECC ;

Bernard Treboux donne lecture d'un courrier reçu de Madame Claudia Witte excusée pour le conseil communal de ce soir mais intéressée à faire partie de cette commission. (V/fichier joint)

Ce présente pour la commission permanente PECC :

Claudia Witte
Nicolas Sudan
Guillaume Hayoz
Olivier Ramel
Michel Heitzmann
Anne-Marie Badel
Fabienne Gregersen

Les 7 conseillers sont élus par applaudissements (en attente du nom du président de la commission)

7. PM 07/23 : relatif à la création d'une ressourcerie et divers réaménagements à la déchetterie ;

Olivier Ramel donne lecture du rapport de la commission de la déchetterie.

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la Cofin.

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion, il n'y a pas de question, la discussion est close et nous passons au vote :

Vu le préavis 07/23,
Vu le rapport de la commission des finances,
Vu le rapport de la commission de déchetterie,
Où les conclusions des rapports des commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'accorder un crédit de 51'000 CHF pour la création d'une ressourcerie et des réaménagements à la déchetterie,
2. De financer le projet par la trésorerie courant,
3. De prélever le montant sur le fonds de réserve de la déchetterie (9280.01)

Le préavis 07/23 est accepté par 22 oui, 5 non, 1 abstention.



8. PM 08/23 : relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;

Stéphane Martin donne lecture du rapport de la Cofin.

La municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion, il n'y a pas de question, la discussion est close et nous passons au vote :

Vu le préavis 08/23,
Vu le rapport de la commission des finances,
Où les conclusions des rapports des commissions précitées,
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le conseil communal de Bassins décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition annexé tel que présenté pour l'année 2024
2. D'autoriser la municipalité à le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024,
3. De relever la commission de son mandat.

Le préavis 08/23 : relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 est accepté par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

9. Election d'un (e) membre de la Cogest ;

Bernard Treboux donne lecture d'un courrier reçu de M. Hugues Rubattel excusé pour le conseil communal de ce soir mais intéressé de pouvoir continuer à être membre de la Cogest. (V/fichier joint)

Hugues Rubattel est élu par applaudissements

10. Propositions individuelles ;

Bernard Treboux donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Guillaume Hayoz (V/fichier joint)

11. Divers

Anne-Marie Badel demande s'il est possible de tourner la benne pour les déchets verts à la déchetterie afin d'y faciliter l'accès.

Marc Mazzariol répond qu'il en prend note et va regarder si c'est possible de faire quelque chose.

Gregory Rossi demande s'il y a eu un échange avec le Canton concernant le passage piétons à la croisée de la Tillette- Pelaz-Cardelay à la suite des diverses discussions.

André Dunand répond, que selon l'entretien avec le voyer, il n'est pas possible de mettre un passage piéton à cet endroit. La décision est prise par le voyer et la commune n'a pas la possibilité de faire quoi que ce soit.

Gregory Rossi ne comprend pas pourquoi il n'y a pas d'autres alternatives pour sécuriser ce secteur, est-ce que ça a été discuté ou évoqué avec le Canton.

André Dunand répond qu'il va organiser un rendez-vous avec le Canton et qu'il convoquera la commission afin de pouvoir échanger.



Gregory Rossi estime qu'il y a plusieurs axes dangereux dans le village où il faudrait faire quelque chose et qu'il serait préférable de ne pas attendre qu'arrive un accident.

Lorenzo Merlanti répond qu'ayant exercé la même fonction que M. André Dunand durant quelques années, il rejoint celui-ci en informant que ce n'est pas possible de mettre des passages piétons ou des miroirs dans le village. Il y a des restrictions réglementaires qui empêchent de faire quoi que ce soit et même l'argument (*on ne va pas attendre qu'il y ait un accident pour faire quelque chose*) ne marche pas.

Sonia Pittet confirme ce que M. André Dunand ainsi que M. Lorenzo Merlanti ont dit, au niveau de la signalisation routière, c'est le même principe que pour l'urbanisme, il y a une sorte de mise à l'enquête de la signalisation routière et l'organe compétent qui décide de la signalisation routière dans notre commune, c'est la DGMR donc « si vous voulez mettre un miroir, un passage piétons etc., ils ont leurs critères de décision et quand ils reviennent vers la commune pour leur dire que ce n'est pas possible et bien malheureusement ce n'est pas possible, il est clair que ce n'est pas très satisfaisant mais c'est comme ça. »

Marc Mazzariol, comme Lorenzo Merlanti par le passé, a eu une expérience autour des écoles et il en est ressorti, qu'un passage piéton est un élément qui sécurise les piétons qui vont traverser, et s'il y a des passages piétons partout, ça devient un endroit où il n'y a plus de sécurité. Du point de vue du canton, s'il y a trop de passages piétons, la sécurité est diminuée. Un passage piéton à faible fréquentation va devenir anodin. « C'est pour cela qu'il y a ce type de règle et que le canton nous impose. Ça peut paraître contre intuitif mais malheureusement c'est la réponse des spécialistes. »

Gregory Rossi informe qu'il ne met pas en cause le travail du municipal ni en doute sa parole, mais regrette qu'il n'y ait pas plus d'échanges et d'informations à la suite des entrevues avec le Canton.

Guillaume Hayoz a envoyé un courriel le 16 juillet afin d'avoir un rendez-vous avant le Conseil de ce soir pour la commission afin d'éclaircir 7 points, un accusé de réception pour la commission a été reçu le 18 août et depuis plus rien n'a été fait. « C'est ce que je déplore le plus et je vous demande de bien vouloir contacter la future commission afin de les rencontrer au moins une fois dans l'année. »

Sylvie Elben demande si cette commission a vraiment raison d'être, ça fait des années et des années que celle-ci ne fait rien et comme c'est de toute façon le Canton qui décide, pourquoi continuer ?

Bernard Treboux propose à la municipalité que les commissions soient invitées au moins une fois par année afin de pouvoir échanger et discuter.

Sonia Pittet remercie au nom de ses collègues d'avoir fait confiance pour l'établissement des préavis qui ont été présentés ce soir ainsi que pour le travail d'analyse et les remarques qui sont toujours constructives. La municipalité a bien pris note de tout ce qui a été communiqué ce soir et va faire au mieux pour y répondre lors de la prochaine séance.

Le président remercie la municipalité ainsi que les conseillers pour la bonne tenue de ce conseil et invite l'assemblée pour un verre de l'amitié au fond de la salle.

La séance est levée à 21h42

Treboux Bernard

Président du Conseil Communal



Broggi Sabrina

Secrétaire du Conseil Communal